



Autorité Administrative Indépendante

COMMUNIQUÉ

LIBÉRALISATION DE L'ESPACE TÉLÉVISUEL

Début de l'Analyse des offres

Depuis le mardi 08 novembre 2016, la Commission d'Examen des Dossiers d'Appel d'Offres a entamé ses séances d'analyse des offres en vue de l'autorisation de :

- ➔ Dix (10) éditeurs de programmes pour l'exploitation d'un service de télévision privée commerciale en clair sur le réseau TNT ;
- ➔ Deux (2) opérateurs de multiplex pour la distribution de services de télévision payants sur le réseau TNT.

POUR RAPPEL,

la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) qui conduit le processus d'ouverture de l'espace télévisuel, a lancé le lundi 30 mai dernier, ces deux (2) appels d'offres sur décision du Gouvernement prise lors du Conseil des Ministres du mercredi 24 février 2016.

Il convient également de rappeler que la Commission d'Examen des Dossiers d'Appel d'Offres ou d'appel à Candidatures, composée de neuf (9) membres, comprend :

- **sept (7) représentants** de l'État désignés par les Ministères de la Communication, de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances, de l'Environnement, de la Culture, de la Sécurité et de l'Education nationale ;
- **deux (2) représentants** de l'organisme chargé de la gestion des fréquences.

CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS LÉGALES, la Commission analyse les offres et dresse un rapport technique détaillé transmis à la HACA pour décision.

Après désignation des attributaires des appels d'offres, la HACA transmet pour avis, au Ministre en charge de la Communication et au Ministre en charge de l'Economie et des Finances, les conventions d'exploitation des services à autoriser.

La HACA réaffirme son ferme attachement à la transparence et à l'équité de ce processus, tant attendu par les populations et qui contribuera à l'enrichissement significatif du paysage audiovisuel de la Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le **09 novembre 2016**.

Pour la Haute Autorité de
la Communication Audiovisuelle (HACA)

Le Président

Ibrahim SY SAVANÉ